REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

**COMMUNE** 

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-128 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

**OBJET** 

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI,

Etait absent : /

SUBVENTION A LA FEDERATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE CALUIRE ET CUIRE

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le ......
Identifiant de l'Acte :
069 216900340....

### Rapport de : F. MANINI

La Fédération des Commerçants et Artisans de Caluire et Cuire est une fédération qui a pour objectifs de rassembler les commerçants et artisans, de les informer et de contribuer à l'attractivité commerciale du territoire communal. A ce titre, elle regroupe les unions commerciales suivantes : association commerciale des bords de Saône, association des commerçants et artisans de Crépieux-Vassieux, association des commerçants et artisans de Pasteur – Monnet, UCAM - Union des Commerçants et Artisans de Montessuy, UCCB - Union Commerciale de Caluire Bourg.

Pour lui permettre de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixés, notamment en matière d'animations commerciales à l'occasion des fêtes calendaires (fête des mères, 14 juillet, 8 décembre, Noël, etc.), la fédération sollicite le concours financier de la Ville sous la forme d'une subvention annuelle.

Il est donc proposé de reconduire 95 % du montant attribué en 2014, **soit 3 040 euros**, conformément aux engagements pris lors du vote du budget prévisionnel 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

#### - AUTORISE

le versement de la somme de 3 040 € à la Fédération des Commerçants et Artisans de Caluire et Cuire au titre de sa demande de subvention pour l'année 2015,

#### - DIT

que les crédits seront prélevés sur le compte fonction 94 nature 6574 du budget 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET